

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 937

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 58 UNDECIES**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et de ressources du locataire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à maintenir la possibilité pour les préfets de moduler les plafonds de ressource des locataires dans le cadre de l'expérimentation portant sur le dispositif Pinel en Bretagne.